Par dépôt électronique, courriel et poste

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : (514) 289-2211, poste 6925
Téléc. : (514) 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

Le 6 novembre 2014

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2015
Votre dossier : R-3903-2014
Notre dossier : R049916 YF

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de transport (le « Transporteur ») donne suite à la lettre de la Régie de l'énergie (la « Régie ») du 3 novembre 2014 concernant la planification de l'audience dans le dossier décrit en rubrique.

1. Contexte

Le Transporteur souligne que la décision D-2014-162 définit clairement les sujets qui seront examinés dans le présent dossier.

La Régie a estimé que la période du 24 novembre au 3 décembre 2014 sera suffisante pour traiter intégralement des sujets à débattre dans ce dossier. Le Transporteur entend collaborer activement avec la Régie et les intervenants afin que cette audience soit terminée dans le délai prescrit.

Le Transporteur précise que les informations relatives aux dates et délais sont fournies à titre indicatif et donc sujettes à changement.

2. *Thèmes et témoins du Transporteur*

Le Transporteur compte présenter deux (2) panels de témoins qui traiteront des sujets identifiés ci-après et qui seront constitués des personnes suivantes :

- Panel 1 – Présentation de la demande du Transporteur
  (HQT-1 et pièces complémentaires)

  - André Boulanger, président d'Hydro-Québec TransÉnergie
  - Stéphane Verret, directeur – Commercialisation et affaires réglementaires

- Panel 2 – Coût du service, efficience, planification et commercialisation
  (HQT-3, HQT-4, HQT-5, HQT-6, HQT-7, HQT-9, HQT-10, HQT-11, HQT-12 et pièces complémentaires)

  - Louis-Omer Rioux, vice-président – Exploitation des installations
  - Louis Veci, directeur – Planification financière et Contrôleur
  - Marie-Claude Roquet, chef – Planification et gestion des actifs
  - Sylvain Clermont, chef – Commercialisation des services de transport
  - Stéphanie Caron, chef – Affaires réglementaires et tarifaires

Le Transporteur entend présenter sa preuve à compter du 24 novembre 2014, incluant les contre-interrogatoires de ses témoins, dans l'ordre précité des panels.

Par ailleurs, le Transporteur informe la Régie que les panels feront des présentations en ouverture d'une durée d'environ trente (30) à quarante-cinq (45) minutes chacun.

3. Contre-interrogatoires des intervenants

Le Transporteur prévoit une période d'environ quinze (15) minutes par intervenant pour les contre-interroger. Cette période pourrait être ajustée selon le déroulement de l'audience.

4. Argumentation

Le Transporteur anticipe qu'il sera prêt à plaider le 3 décembre 2014. Un plan d'argumentation sera offert à la Régie et aux intervenants à ce moment. Une durée de soixante (60) minutes est envisagée.

5. Moyens préliminaires

Le Transporteur a récemment reçu les mémoires et preuves des intervenants et des analyses sont toujours en cours à cet égard. Au plus tard le 18 novembre 2014, le Transporteur indiquera s'il présentera des moyens préliminaires. Selon le cas, un exposé des moyens préliminaires sera produit à la Régie dans ce même délai.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) Yves Fréchette

Yves Fréchette
/jg
c.c. Intervenants (par courriel seulement)